



DÉCENNIE >>> D'ACTION

Mettre fin à la violence contre les enfants

**Réflexions sur les informations
communiquées dans les
examens nationaux volontaires
de 2020**

violenceagainstchildren.un.org

Introduction

Le droit de tous les enfants de vivre à l'abri de la peur et de la violence est consacré dans la Convention relative aux droits de l'enfant, le plus largement ratifié des traités relatifs aux droits humains. La communauté internationale a également reconnu que la violence nuisait au développement humain, économique et social, lorsqu'elle a adopté, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des objectifs visant à faire cesser toutes les formes de violence contre les enfants.

Dans l'exécution de mon mandat, je suis fermement résolue à collaborer avec les États Membres pour mettre en œuvre le Programme 2030 et atteindre les cibles des objectifs de développement durable qui tendent à en finir avec la violence contre les enfants. L'un des éléments essentiels de cet appui consiste à promouvoir la mise en commun de bonnes pratiques, d'approches novatrices et de politiques et de programmes efficaces. Les examens nationaux volontaires établis par les États Membres sont pour nous un moyen important de recenser et de diffuser les initiatives menées afin de mettre un terme à la violence contre les enfants.

En 2019, mon bureau a élaboré une note de synthèse intitulée « Examens nationaux volontaires : comment mettre en valeur les pratiques prometteuses pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants »¹ en vue d'encourager les États Membres préparant des examens nationaux volontaires à se servir des rapports pour faire connaître leurs réalisations et leurs difficultés dans la tâche consistant à prévenir et combattre la violence contre les enfants.

Comme suite à cela, nous avons lu tous les rapports issus des examens nationaux volontaires et écouté les exposés présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2020. Le présent document offre une vue d'ensemble de nos réflexions sur les rapports ; il comprend également des exemples illustrant la manière dont les États Membres incorporent l'exigence de mettre fin à la violence contre les enfants dans leur processus de développement national.

J'espère que tous les États Membres trouveront ce document utile. Celui-ci intéressera particulièrement les États Membres préparant des examens nationaux volontaires en 2021 qui souhaiteront faire part de leurs progrès dans l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants.



Najat Maalla M'jid

Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

“Les examens nationaux volontaires établis par les États Membres sont pour nous un moyen important de recenser et de diffuser les initiatives menées afin de mettre un terme à la violence contre les enfants.”

1. https://violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/2020/vnr_doc_final.pdf

Réflexions sur le traitement de la violence contre les enfants dans les examens nationaux volontaires de 2020

Le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 avait pour thème « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ». Il a eu lieu en pleine pandémie de COVID-19. Comme indiqué dans le Rapport sur les objectifs de développement durable 2020, même avant la pandémie de COVID-19, les progrès demeuraient inégaux et nous n'étions pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs d'ici à 2030. Cela souligne le besoin urgent d'une action accélérée sur l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD).

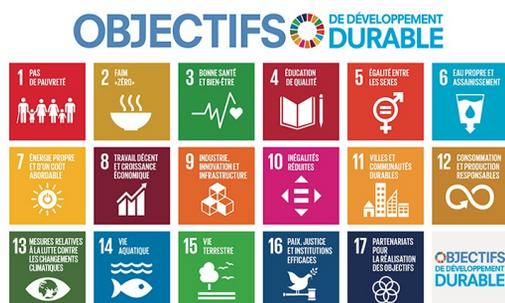
Les 17 objectifs de développement durable ont tous une incidence sur la vie des enfants, d'une manière ou d'une autre, tandis que les facteurs de la violence contre les enfants se retrouvent partout, dans les sphères politique, économique, sociale et culturelle. Dans notre lecture des examens nationaux volontaires, nous avons prêté une attention particulière aux informations communiquées par les États Membres à propos des avancées obtenues quant à l'élimination de la violence contre les enfants et de la contribution de ces progrès à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030.

Notre lecture des sections des rapports issus des examens nationaux volontaires de 2020 consacrées à l'ODD no 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives et à assurer l'accès de tous à la justice, et qui comporte une cible précise (16.2) appelant à mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants d'ici à 2030, a abouti aux réflexions suivantes.

1. Progrès en matière de protection de l'enfance recensés dans les examens nationaux volontaires

Si l'on ne trouve pas forcément tout de suite de renseignements sur la violence contre les enfants dans la section du rapport consacrée à l'ODD no 16, cela ne signifie pas pour autant qu'aucun progrès n'a été accompli dans le domaine de la protection de l'enfance.

En fait, un grand nombre d'informations sur la question figurent dans d'autres sections des rapports issus des examens nationaux volontaires, comme celles qui ont trait aux ODD nos 4, 8 et 10, et dans la section d'introduction sur le mot d'ordre qui engage à « ne laisser personne de côté ». Parmi ces autres sections, les avancées réalisées sur le plan de la protection des enfants contre la violence domestique et d'autres formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre, sont assez fréquemment abordées dans le cadre de l'ODD no 5 sur l'égalité des sexes. Cela montre combien il importe d'adopter une approche holistique et de rendre compte de la façon dont la violence contre les enfants et la violence à l'égard des femmes sont souvent liées.



Réflexions sur le traitement de la violence contre les enfants dans les examens nationaux volontaires de 2020

2. Ministères de tutelle chargés des questions relatives aux enfants.

Les méthodes les plus efficaces pour œuvrer à l'élimination de la violence contre les enfants reposent sur une logique intersectorielle qui fait participer l'ensemble des organismes publics. Les questions touchant la violence contre les enfants recouvrent un si large éventail qu'elles relèvent habituellement de différents ministères, ce qui peut expliquer en partie pourquoi elles ne sont pas regroupées sous la rubrique de l'ODD no 16 dans les rapports issus des examens nationaux volontaires. Par exemple, celles qui se rapportent à l'intimidation incomberont au Ministère de l'éducation, tandis que l'impact de la violence sur la santé mentale des enfants sera l'affaire du Ministère de la santé.

3. Se concentrer sur l'enfant

L'adoption d'une approche sectorielle pour rendre compte des progrès accomplis peut avoir pour conséquence que l'on néglige les résultats obtenus sur le terrain face à la violence contre les enfants. Il convient de placer les enfants au centre de l'analyse si l'on veut disposer d'un tableau complet de la manière dont l'action menée par les pouvoirs publics et les autres parties prenantes renforce le système de protection de l'enfance. Dans les examens nationaux volontaires, des renseignements plus axés sur les enfants, y compris s'agissant de leur droit d'être protégés, donneraient une image plus juste de la réalité vécue par les enfants au quotidien.

4. Des données, des données, des données

Il ressort clairement des rapports issus des examens nationaux volontaires qu'il existe de nombreuses lacunes en ce qui concerne les données relatives à la violence contre les enfants. Les différentes dimensions de la violence contre les enfants manquent souvent d'états de référence pour mesurer les progrès et en rendre compte. Certains rapports issus des examens nationaux volontaires contiennent une section présentant des données regroupées par ODD, mais on trouve rarement des données sur la cible 16.2, en comparaison avec d'autres cibles concernant les enfants.

5. L'âge compte

Dans les rapports issus des examens nationaux volontaires, il est fréquemment question des "jeunes" sans que l'on précise le groupe d'âge, de telle sorte que les enfants (c'est-à-dire les personnes de moins de 18 ans) peuvent également se retrouver inclus dans cette catégorie, notamment les enfants de 15 ans ou plus. La Convention relative aux droits de l'enfant impose des obligations légales précises aux États en ce qui concerne les personnes de moins de 18 ans, et il importe de reconnaître dans les examens nationaux volontaires que la situation des enfants, en particulier au regard de la violence, est qualitativement différente de celle des jeunes.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Réflexions sur le traitement de la violence contre les enfants dans les examens nationaux volontaires de 2020

6. La violence et ses facteurs

La violence contre les enfants peut prendre différentes formes, dont beaucoup ne sont pas dûment prises en considération dans les rapports issus des examens nationaux volontaires. Il serait bon de donner plus d'informations sur les formes de violence, et les facteurs de la violence, qui sapent les progrès mais ne font pas l'objet de mentions explicites dans les cibles des objectifs de développement durable (par exemple, la violence entre pairs, l'intimidation, la santé et le bien-être mentaux, la violence en bande organisée, ou encore la violence contre les enfants vulnérables).

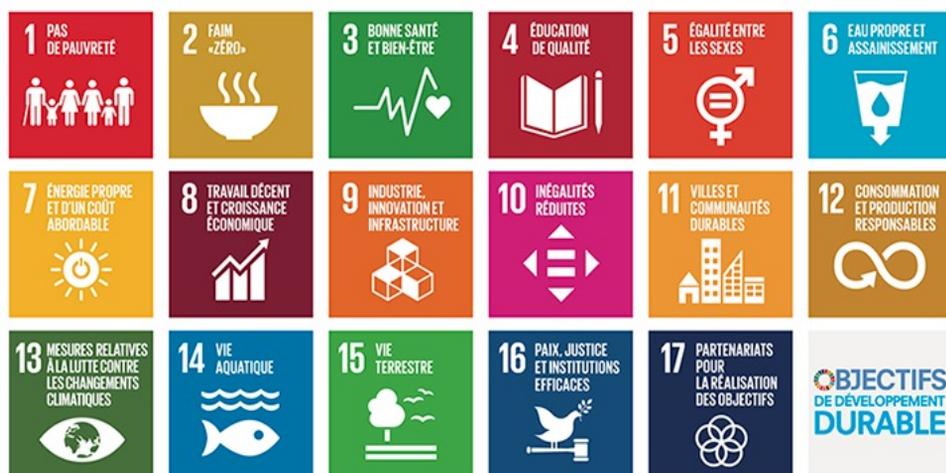
7. De la reconnaissance à l'action

Lorsque qu'il est fait référence aux questions de violence contre les enfants dans un rapport issu d'un examen national volontaire, cela consiste souvent à reconnaître qu'elles existent, sans toutefois esquisser un plan d'action clair pour y remédier. Nous devons trouver des moyens de veiller à ce que l'identification des problèmes de violence contre les enfants s'accompagne d'indications sur la façon dont ils peuvent être combattus et l'appui nécessaire à cette fin.

8. Travailler ensemble

Quand on adopte une approche multipartite pour l'élaboration de l'examen national volontaire, en incluant l'équipe de pays des Nations Unies (le cas échéant), la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs (surtout les enfants !), cela fait une vraie différence en ce qui concerne le rapport issu de l'examen.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La question de l'élimination de la violence contre les enfants dans les examens nationaux volontaires de 2020

Dans notre note de synthèse intitulée « Examens nationaux volontaires : comment mettre en valeur les pratiques prometteuses pour mettre un terme à la violence à l'égard des enfants », nous avons souligné les domaines d'action que les États Membres pourraient aborder dans leurs examens nationaux volontaires. Il s'agit des engagements politiques, des cadres politiques et juridiques, de la prévention et de l'intervention, des données, des budgets, de la participation et des partenariats. Nous présentons ici des exemples tirés des examens nationaux volontaires de 2020 afin de montrer comment les États Membres font état de leurs progrès et de leur expérience dans ces domaines.

Engagements politiques et cadres juridiques et politiques nationaux relatifs à la violence contre les enfants



L'Arménie a donné des renseignements sur sa stratégie nationale en matière de protection des droits humains, et le plan d'action y afférent pour la période 2020-2022 a été approuvé. Le plan traite de la protection des droits de l'enfant et de l'environnement protecteur, y compris la prévention de la violence fondée sur le genre et les droits des victimes ; de la protection des droits des personnes en situation de handicap, des bénéficiaires d'institutions fermées ou semi-fermées, ainsi que des enfants privés de protection parentale ; du renforcement des systèmes de justice pour mineurs.



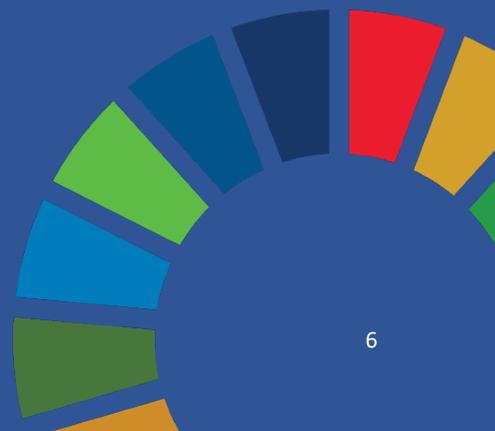
Le Bangladesh a rendu compte de son plan d'action national pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants (2013-2025). Celui-ci couvre les aménagements et mécanismes juridiques, la sensibilisation sociale, le progrès socioéconomique, les services de protection et les mesures de prévention et de réadaptation.



Le Costa Rica a fait état de l'élaboration du plan d'action national pour des stratégies de prévention et d'éradication de la violence, intitulé Política Publica de Personas Jovenes 2020-2024.



L'Équateur a communiqué des informations sur son Plan Nacional para la Erradicación de la Violencia de Género hacia la Niñez, Adolescentes y Mujeres (plan national pour l'éradication de la violence fondée sur le genre contre les enfants, les adolescents et les femmes) et ses trois priorités : la prévention, la prestation de services et l'indemnisation.



La question de l'élimination de la violence contre les enfants dans les examens nationaux volontaires de 2020



La Géorgie a décrit la Commission interinstitutions sur l'égalité des sexes, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, unité spécialisée relevant du Ministère de l'intérieur qui a été créée en 2018 pour superviser les enquêtes et les procédures administratives sur la violence domestique, la violence à l'égard des femmes, les crimes fondés sur la discrimination, les crimes de haine, la traite des êtres humains et les crimes commis par ou contre des mineurs, et fournir des services de soutien, y compris des refuges et une aide juridictionnelle aux survivants de la violence.



La Macédoine du Nord a fait savoir qu'elle avait adopté sa stratégie nationale de prévention de la violence et de protection des enfants pour la période 2020-2025 et son plan d'action visant la réduction de toutes les formes de violence contre les enfants pour la période 2020-2022, afin de respecter son engagement de protéger les enfants.



Le Maroc a indiqué que son plan de santé 2025, cadre stratégique global du pays pour le secteur, comprenait une stratégie nationale de promotion de la santé mentale des enfants et des adolescents.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



ODD 4 Violence à l'école et violence entre pairs, y compris les brimades

Dans nombre d'examen nationaux volontaires, l'accent a été mis sur l'éducation, et en particulier sur l'importance d'un environnement d'apprentissage rendu plus sûr et meilleur, notamment grâce à un investissement dans l'informatique et les communications. La création d'un environnement sûr pour les enfants, en traitant du harcèlement, de l'éducation inclusive et du cadre physique des écoles, fait partie intégrante de la protection des enfants contre la violence. Dans leurs rapports, plusieurs États ont mentionné le problème de l'intimidation (qui ne se limite pas nécessairement à l'école) et exposé les mesures qu'ils prenaient pour y remédier.



Le Brunéi Darussalam a indiqué que son ministère de la santé avait, par l'intermédiaire de différents départements et en collaboration avec les parties intéressées, progressivement intensifié ses activités de promotion de la santé mentale, notamment son programme de lutte contre le harcèlement, « Brunei Bebas Buli » (Un Brunéi libéré du harcèlement). Le programme est axé sur les enfants, en particulier dans le cadre scolaire. Jusqu'à présent, plus de 40 écoles sur 152 ont participé aux ateliers depuis 2018. Cette campagne repose sur une collaboration entre les Ministères de la santé et de l'éducation.



La Bulgarie a noté que son ministère de l'éducation et de la science avait mis en place un projet en faveur d'un environnement scolaire sûr et de la prévention de la violence et des brimades. Le programme implique tous les participants au processus éducatif – élèves, enseignants et parents, représentants de la collectivité locale et autres parties prenantes.



L'Estonie a fait savoir que l'ONG Bullying-Free School et l'Union estonienne pour le bien-être de l'enfant coorganisaient des programmes de lutte contre l'intimidation dans les jardins d'enfants et les écoles. Le programme dispense des formations sur les compétences sociales, la prévention du harcèlement et le règlement des problèmes. Il fournit aux établissements scolaires les connaissances et les outils nécessaires pour que le harcèlement n'y ait plus cours.



La Finlande a décrit comment la prévention des brimades, du harcèlement et des discours de haine s'effectuait de diverses manières dans l'éducation et la formation, notamment à la faveur d'une coopération intersectorielle, y compris dans les contextes d'apprentissage informel.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

ODD 5 Violence à l'égard des femmes et des filles, violence domestique, mariage d'enfants et pratiques préjudiciables



Le Bénin a indiqué que des chefs religieux de tout le pays avaient pris l'engagement d'œuvrer en faveur de l'abolition du mariage d'enfants.



La Bulgarie a noté que son parlement avait adopté, en 2019, des modifications du Code pénal qui ont eu pour effet d'ériger en crimes toutes les formes de violence domestique.



Le Burundi s'est doté d'un plan d'action pour lutter contre la violence fondée sur le genre, qui prévoit notamment des efforts de sensibilisation accrus et le renforcement des capacités des « centres intégrés » pour les victimes.



La Finlande a fait savoir que sa loi sur la garde des enfants et le droit de visite était entrée en vigueur en 2019, interdisant tous les mariages d'enfants et ajustant l'échelle pénale pour les délinquants sexuels coupables de viols d'enfants afin de rendre les peines plus sévères.



Le Libéria s'est engagé à ce que les mariages d'enfants et les mariages forcés ainsi que les mutilations génitales féminines soient la priorité du Gouvernement en matière de politique publique pour les cinq à 10 prochaines années.



Le Mozambique a désigné l'inégalité de genre comme l'un de ses défis transversaux et noté qu'une loi interdisant le mariage d'enfants avait été promulguée en 2019.



Le Niger a fait état de son plan d'action national visant à lutter à la fois contre le mariage d'enfants et contre les mutilations génitales féminines. S'agissant du mariage d'enfants, le rapport met en évidence un clivage fort entre les villes et les campagnes, la prévalence restant nettement plus élevée dans les zones rurales. En ce qui concerne les mutilations génitales féminines, le Gouvernement s'est employé à traduire la législation dans de nombreuses langues locales afin d'en améliorer la diffusion.

ODD 8 Travail des enfants



Le Maroc a indiqué que le cadre juridique appuyant la réalisation de la cible 8.7 des objectifs de développement durable avait été renforcé ces dernières années (par la loi no 1-00-312 sur les pires formes de travail des enfants).



Le Mozambique a souligné que sa lutte contre le travail des enfants se concentrait sur les principales causes du phénomène : les aspects économiques et socioculturels, le faible niveau de scolarisation, la dimension juridique-bureaucratique, les facteurs politiques et les catastrophes naturelles (sécheresses et inondations). Pour faire face au problème, il a élaboré son plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants pour la période 2018-2022, qui prévoit la participation des institutions et de l'organisation s'occupant des questions liées aux enfants, de l'organisation des employeurs, de l'organisation chargée du travail et de la société civile.



La Zambie a signalé que le Gouvernement avait, en 2019, criminalisé l'emploi d'enfants et de jeunes par l'intermédiaire du Code de l'emploi no 3 et créé un centre de données sur le travail des enfants, qui permet d'assurer un suivi des incidences du travail des enfants et par conséquent d'alerter les autorités compétentes pour qu'elles agissent.

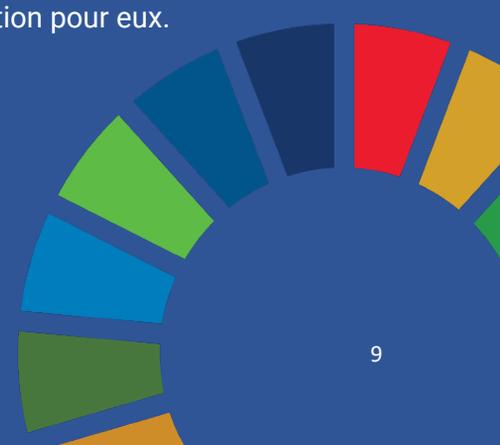
ODD 16 Châtiments corporels



L'Autriche a fait état de son engagement à combattre la violence contre les enfants, citant notamment l'organisation à Vienne, en 2016, d'une conférence mondiale de haut niveau sur les droits de l'enfant, intitulée « Vers des enfances sans châtiments corporels ». Une étude comparative intitulée « Droit à une éducation non violente : 1977-2014-2019 » et le projet « Violence-free Zone Europe » (L'Europe, zone exempte de violence) mené sur la période 2020-2021 ont pour but de contribuer sensiblement à l'éducation non violente des enfants et des jeunes.



La Gambie a noté que, lors des consultations tenues dans le cadre des préparatifs de l'examen national volontaire, les enfants avaient souligné que les châtiments corporels étaient un sujet de préoccupation pour eux.





ODD 9 Violence contre les enfants en ligne, y compris l'intimidation et le discours de haine dans l'espace numérique

ODD 16

La présence croissante des enfants en ligne est de nature à les exposer davantage à la violence. Si l'environnement numérique offre de nombreuses sources d'apprentissage et d'autres possibilités pour les enfants, certains rapports issus des examens nationaux volontaires ont mis en évidence les risques de harcèlement et de discours haineux dans cet espace particulier.



La Finlande a noté que la polarisation sociale était de plus en plus marquée et que l'on constatait une multiplication des discours de haine, visant spécialement les demandeurs d'asile et les Musulmans, et une augmentation des cas de harcèlement et de mise en confiance d'enfants à des fins sexuelles.



La Slovénie a indiqué que divers projets de prévention de la cyberviolence étaient menés depuis 2017 avec la participation d'enfants et d'enseignants. Le système « Web Eye » permet aux internautes slovènes de signaler anonymement les discours haineux et les enregistrements d'abus sexuels sur des enfants. Les partenaires du projet comprennent le Bureau du Procureur général de la République, la police et des représentants des médias et d'autres organisations actives dans la protection des droits de l'enfant. La Slovénie a également lancé l'application web Odklikni dans le cadre du projet ODKLIKNI (CyberVAW), cofinancé par l'Union européenne, qui a pour but de mettre fin à la cyberintimidation et au harcèlement des femmes et des filles.



ODD 1 Renforcer le bouclier autour des enfants et réduire leur vulnérabilité

ODD 5

ODD 10

Protection sociale

La protection des enfants contre toutes les formes de violence requiert des progrès sur l'ensemble du Programme 2030 et des 17 objections de développement durable. En réduisant la pauvreté touchant les enfants (ODD no 1), en améliorant l'accès à la santé (ODD no 3) et à l'éducation (ODD no 4), en faisant la promotion de l'égalité des sexes et en s'attaquant aux pratiques préjudiciables comme le mariage d'enfants et le mariage forcé (ODD no 5), de même qu'en mettant fin aux pires formes de travail des enfants (ODD no 8), on consolide le bouclier qui entoure les enfants et on réduit le risque de violence. La présente section donne à lire des exemples, tirés des rapports issus des examens nationaux volontaires de 2020, de la façon dont les initiatives des États Membres s'attaquent aux facteurs de la violence contre les enfants.



Le Bangladesh a fait savoir que sa priorité nationale en matière d'élimination de la pauvreté tendait en particulier à venir à bout de la féminisation de la pauvreté en renforçant le programme Social SafetyNet.



La République kirghize a rendu compte de la mise en place d'un système de détection précoce et de soutien social au profit des enfants en situation de vulnérabilité afin de prévenir la violence contre les enfants. Le système comprend une gestion personnalisée des cas, un soutien psychologique et une assistance juridictionnelle. En outre, le Programme de soutien aux familles et de protection de l'enfance pour la période 2018-2028 renforce et développe l'institution de la famille, augmente le niveau de bien-être de la famille et protège les droits et les intérêts des enfants.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

ODD 4 Environnements d'apprentissage sûrs et retour à l'école



Le Samoa a fait état d'un développement des infrastructures scolaires qui vise à être inclusif, car il importe de garantir un environnement sûr et résilient, y compris dans le domaine de l'informatique et des communications.



L'Ouganda a indiqué que, par l'entremise de ses programmes d'éducation gratuite du primaire à la fin du secondaire, « Go Back to School » (Retour à l'école) et « Accelerated Learning Programme » (Programme d'apprentissage accéléré), le Gouvernement s'employait, avec des partenaires de développement et des organisations locales de la société civile, à aider les enfants qui avaient abandonné l'école à y retourner. Ces mesures profitent aux enfants réfugiés et déplacés ; aux victimes du mariage d'enfants ; aux enfants enlevés ; aux orphelins, aux enfants chefs de famille et aux enfants vivant avec un handicap.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

ODD 16 Justice pour enfants



Le Bangladesh a rapporté que le système judiciaire spécialement conçu pour les enfants avait été amélioré grâce à la mise en place de peines plus appropriées pour les enfants en conflit avec la loi.



La Bulgarie a noté que sa stratégie visant à poursuivre la réforme du système judiciaire, adoptée en 2015, donnait la priorité au système de justice pour enfants.





ODD 16 Droit des enfants à une identité



La Géorgie a fait savoir qu'elle avait commencé à délivrer des cartes d'identité (temporaires) à tous les enfants, y compris les enfants sans abri et les enfants victimes de la violence domestique. .



Le Maroc a signalé le lancement de deux campagnes d'enregistrement des naissances au cours des dernières années. En 2018, la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui avaient été enregistrés atteignait 96,9 %.



La Zambie a mis en avant l'adoption de l'instrument statutaire no 44 de 2016, qui a rendu l'enregistrement des naissances obligatoire, et la décentralisation du processus d'enregistrement.



ODD 16

Participation active des enfants aux processus des objectifs de développement durable



ODD 17

Les enfants ne sont pas seulement les bénéficiaires des services et de la protection ; ils deviennent également plus actifs pour faire partie de la solution. Les rapports issus des examens nationaux volontaires contiennent des exemples variés de participation des enfants aux processus d'élaboration des examens et à la mise en œuvre du Programme 2030. Il y est rendu compte des consultations, réunions et enquêtes visant à recueillir les contributions des enfants pour les examens, ainsi que des initiatives tendant à établir davantage de systèmes permanents pour qu'ils prennent part à la prise de décisions au niveau national. La mobilisation des enfants est souvent facilitée par les acteurs de la société civile. Les rapports issus des examens décrivent d'ailleurs comment les gouvernements cherchent à renforcer cet aspect de la coopération nationale.

Il convient de noter que certains États Membres ont indiqué que des activités visant à faire participer les enfants à leur examen national volontaire de 2020 avaient dû être annulées car l'impact de la pandémie de COVID-19 se faisait déjà sentir.



L'Autriche a souligné l'importance accordée à la démocratie participative en notant que l'âge de vote avait été abaissé à 16 ans pour encourager la participation et l'engagement politiques des jeunes.



Le Kenya a fait savoir que des écoles primaires du pays montaient des clubs consacrés aux objectifs de développement durable dans le but d'y sensibiliser les élèves.



Le Mozambique a indiqué que des enquêtes et des consultations menées auprès des enfants avaient servi à l'élaboration de son examen national volontaire.



La Macédoine du Nord, le Moldova et la Russie ont évoqué des réseaux de jeunes qui faisaient activement la promotion des objectifs de développement durable.

Des structures nationales permanentes de consultation ont également été créées de manière à recueillir les avis des enfants, parmi lesquelles : l'Équipe spéciale nationale en charge des examens nationaux volontaires (Gambie) ; le Groupe de jeunesse sur le Programme 2030 (Finlande) ; le Conseil de la jeunesse (Slovénie), le Conseil national de la jeunesse et le Comité d'action pour les enfants (Îles Salomon).

Des pays comme la Bulgarie, la Slovénie et l'Ouganda ont utilisé des enquêtes en ligne pour interroger les enfants et les jeunes afin de connaître leur avis sur le développement national.



ODD 17 Partenariats multipartites



L'Autriche a noté qu'elle avait établi une cartographie des initiatives liées aux objectifs de développement durable. La cartographie en question met en évidence les nombreux liens qui existent entre les ODD et les droits de l'enfant. Elle permet d'examiner et de gérer en conséquence les initiatives des pouvoirs publics, des entreprises et de la société civile. Le fait de recenser ainsi les références aux droits de l'enfant dans les objectifs de développement durable est un moyen particulièrement efficace d'honorer l'engagement de « ne laisser personne de côté ».



La Gambie a communiqué des informations sur une équipe spéciale multipartite chargée de l'examen national volontaire, qui comprend des représentants du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile, des organisations non gouvernementales, des partenaires de développement, des jeunes et des femmes.



L'Inde a indiqué que la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations locales et le secteur privé jouaient un rôle majeur pour assurer le succès du Programme 2030 dans le pays et que les consultations avec ces acteurs revêtaient une importance cruciale dans le processus d'élaboration de l'examen national volontaire.



La République kirghize a noté que 34 jeunes militants appuyaient la collaboration entre les jeunes, la société civile, le secteur privé et les services de l'État en faisant mieux connaître les objectifs de développement durable et la contribution des jeunes à leur concrétisation.



Le Samoa a indiqué que son groupe de soutien aux victimes avait une importance cruciale dans la promotion et la mise en œuvre de programmes nationaux et ciblés visant à protéger et aider les victimes de la violence et de la maltraitance. Celui-ci travaille en coopération étroite avec les Ministères de la police et de la justice et l'Administration judiciaire et bénéficie d'un soutien financier et en nature de la part du Gouvernement, des partenaires de développement, du secteur privé et de la collectivité.



L'Ouganda a fait savoir que son groupe de travail national sur les objectifs de développement durable, dirigé par le Secrétaire permanent du Cabinet du Premier Ministre, avait créé un comité consultatif multi-institutionnel composé de représentants des ministères, départements et agences, du Parlement, des organismes des Nations unies, de la société civile et du secteur privé, afin de superviser tous les processus menant au rapport issu de l'examen national volontaire.



Pour l'avenir : la Décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable et « reconstruire en mieux ».

La Décennie d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 a été lancée avant le déclenchement de la pandémie de COVID-19. Alors que nous évaluons l'impact à court, moyen et long termes de la COVID-19 et que nous répondons à l'appel du Secrétaire général à "reconstruire en mieux", il est encore plus urgent d'identifier, de partager et de promouvoir des solutions pour surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie du développement national – et cela suppose notamment d'en finir avec la violence contre les enfants !

Notre aperçu des rapports issus des examens nationaux volontaires de 2020 montre que, si des progrès sont certes accomplis pour mettre un terme à la violence contre les enfants, il reste toutefois encore beaucoup à faire. La vie des enfants n'est pas segmentée en fonction des mandats des ministères sectoriels, des organisations du système des Nations Unies ou des organismes de la société civile. Il nous faut adopter une approche plus globale, tout au long du cycle de vie des enfants, pour évaluer les avancées obtenues dans la réalisation de leurs droits et l'amélioration de leur bien-être, ainsi que les mesures à prendre en vue de combler les lacunes.

Nous avons besoin de données plus nombreuses et de meilleure qualité afin de mesurer les progrès et d'identifier les domaines prioritaires, notamment en ce qui concerne les enfants laissés pour compte ou complètement oubliés. En outre, nous devons veiller à ce que les enfants eux-mêmes soient reconnus comme des agents essentiels du changement dans la transformation de leurs communautés et de la société, et que leurs vues, leurs expériences et les solutions qu'ils proposent soient prises en considération.

À la lecture des examens nationaux volontaires et dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2020, il a été encourageant de constater que les États Membres sont de plus en plus conscients que l'élimination de la violence contre les enfants est capitale pour progresser sur l'ensemble des objectifs de développement durable. Nous espérons que cette tendance continuera de s'affirmer. Il est essentiel que la réponse apportée aux conséquences de la COVID-19 et à la vulnérabilité accrue des enfants comprenne une action accélérée pour mettre fin à la violence contre les enfants.

L'urgence de la cause l'exige !

Novembre 2020

Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants reste prêt à fournir aide et appui à tous les États Membres dans les efforts qu'ils déploient en vue de concrétiser la vision du Programme 2030 qui consiste dans un monde où les enfants soient libérés de la peur et de la violence.